

Initiative Jean-Michel Dolivo et consorts visant à demander à l'Assemblée fédérale la création d'une base légale spécifique pour que les employées de maison travaillant en Suisse sans statut légal soient régularisées !

Texte déposé

Le 5 mars 2014, l'association « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers » a remis une pétition au Conseil fédéral, munie de 21'875 signatures. Cette pétition demande que des autorisations de séjour soient délivrées aux employées de maison sans statut légal et que leur soient garantis la protection sociale légale minimale et un accès aux tribunaux de prud'hommes, et ce sans risque d'expulsion. A peine trois semaines après la remise de la pétition, le Directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM) a répondu aux pétitionnaires qu'il ne voyait aucune nécessité d'agir...

Les employées domestiques sont nombreuses en Suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, 69'000 personnes travaillent dans ce domaine, dont 80% de femmes. Un contrat type de travail dans l'économie domestique (CTT-EDom), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, régit les conditions de travail dans ce secteur. Le chiffre officiel des personnes qui y sont occupées ne tient pas compte, évidemment, de tous ceux et surtout de toutes celles qui n'ont pas un statut légal. Les estimations s'accordent sur un nombre de 40'000. Quarante mille personnes, en très grande majorité des femmes, nettoient, gardent et prennent en charge les enfants, les personnes âgées et/ou malades. Ces femmes occupent ces emplois, très souvent à temps partiel, de manière irrégulière et avec un salaire horaire très bas. Dans le canton de Vaud, elles seraient environ 4'500 à travailler dans ce secteur. Comme la majorité d'entre elles travaillent chez plusieurs employeurs, 25'000 foyers seraient concernés, soit un ménage sur 13. Ce travail est essentiel et indispensable au fonctionnement de la société. Il n'y a pas suffisamment de personnes migrantes avec autorisation de séjour, ou de Suissesses, prêtes à travailler dans ce secteur !

Profiter d'avoir recours à une main d'oeuvre sans statut légal, tout en refusant à ces travailleuses quasiment toute possibilité d'obtenir une autorisation de séjour, c'est les maintenir dans une précarité extrême. Ces employées domestiques sont taillables et corvéables à merci. Ce n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle, déjà en 2005, le gouvernement genevois avait demandé la régularisation collective de 5'000 employées de maison travaillant dans le canton de Genève, auprès des autorités fédérales.

Fondé sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 109 alinéa 2 de la Constitution vaudoise, le Grand Conseil vaudois demande à l'Assemblée fédérale de créer les bases légales spécifiques permettant aux employées domestiques, au sens de l'article 1^{er} CTT-EDom, travaillant sans statut de séjour en Suisse, d'obtenir une régularisation de leur situation de séjour.

Le 8 septembre 2014.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean-Michel Dolivo
et 51 cosignataires*

Développement

M. Denis-Olivier Maillefer (SOC) : — En tant que co-signataire de cette initiative, j'ai le plaisir et le grand honneur d'en assurer le développement. En Suisse, environ 40'000 personnes, dont une très grande majorité de femmes, travaillent sans papiers dans l'économie domestique. D'après nos informations, 10% d'entre elles se trouvent dans le canton de Vaud, soit de 4000 à 4500 personnes. Leur tâches sont ménagères, mais relèvent aussi de la garde d'enfants et du soutien à des personnes âgées et/ou dépendantes.

Etant admis que leurs occupations sont souvent partielles, fragmentaires, et rarement exercées chez le même employeur sur la totalité de la semaine, ce personnel de maison dépend de plusieurs employeurs. Cet effet multiplicateur touche un nombre important de ménages, en Suisse. Une étude de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), en 2010, a révélé que, dans le canton de Zurich, 1 foyer sur 17 occupe une employée de maison sans statut légal ! Il en est certainement de même — rien de prouve le contraire et les conditions sont semblables — pour le canton de Vaud.

A ce stade, il convient de relever deux éléments essentiels. Premièrement, l'importance sociale et économique de ce travail non reconnu permet à de nombreuses Suissesses et à de nombreux Suisses d'exercer une activité professionnelle, étant libérés des soucis logistiques et de garde au niveau de leur famille. Deuxièmement, il convient de relever que, pour l'instant, les dispositions légales de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) bloquent l'accès de ces femmes à la possibilité d'obtenir un statut, du fait qu'elles ne sont généralement pas européennes mais qu'elles n'entrent pas dans la catégorie dite des « cadres, spécialistes, travailleurs qualifiés ». Comme l'a montré dans toute la Suisse la campagne « reconnaître le travail domestique », cette situation est entachée d'illogisme et d'hypocrisie. Particulièrement à l'heure où certains veulent freiner drastiquement l'immigration, alors que, pour la plupart, ces femmes sont en Suisse depuis longtemps et participent à la vie économique du pays.

Nous voulons trouver des solutions raisonnables pour leur donner un statut. C'est le but de cette initiative, à laquelle nous vous demandons d'ores et déjà de réserver bon accueil. Par le passé, le canton de Vaud a su créer des majorités de circonstance sur des problématiques migratoires, pour faire avancer des dossiers parfois difficiles. Au nom des valeurs sociales et d'ouverture, nous vous demandons de faire de même pour ce qui est de ce dossier actuel, de ces femmes actives dans l'économie domestique, à la recherche d'un statut. Nous vous prions de bien vouloir soutenir cette initiative.

L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.